

---

## La Ville de Bonaventure procède à l'ouverture de ses nouveaux Sentiers Plein air

---

**Bonaventure, le 16 juin 2021** – La Ville de Bonaventure est fière de dévoiler ses nouveaux Sentiers Plein air. Ces sentiers partagés entre vélo de montagne, randonneurs et amateurs d'équitation sont aménagés à partir du secteur de l'ancien Skitow, sur la route de Thivierge, jusqu'au secteur du Malin.

Les sentiers offrent une boucle de niveau intermédiaire en vélo de montagne dans le premier secteur et la partie reliant la route de Thivierge et le Malin propose un aller-retour de niveau facile. Plus de 6 km sont maintenant accessibles ou 9 km de randonnée incluant ce dernier aller-retour.

La création et l'aménagement des sentiers a été initiés par des bénévoles. Le comité travaille depuis maintenant cinq ans à ce projet et les heures de bénévolat sont considérables! Avec pics et pelles, ils ont mis la main à la pâte sans compter leur temps pour offrir des tracés de qualité.

La Ville de Bonaventure a été sollicitée en 2018 et s'est impliquée dans le projet. Son apport a été particulièrement au niveau des ententes avec les propriétaires de terrains privés ou passent les sentiers et au niveau de la signalisation et des services. Un stationnement a été aménagé et une toilette sèche ainsi qu'une aire de pique-nique y sont installées.

Roch Audet, maire de Bonaventure, est heureux que ce projet voit le jour aujourd'hui : « *C'est la mobilisation citoyenne qui a permis la création de ces sentiers et je félicite ce genre d'initiative qui permet d'offrir des services de qualité à la population et aux visiteurs. Il s'agissait d'un produit en demande et nous sommes heureux de pouvoir contribuer à combler ce besoin.*

*Je profite de l'occasion pour remercier tous les propriétaires qui ont signé des ententes et accepté que les gens traversent leurs terres privées. Nous invitons donc les utilisateurs à être respectueux de l'environnement et également à se respecter entre eux, puisque la cohabitation entre différents usages y est autorisée.*

*Enfin, je tiens à manifester mon souhait que ce projet continue son développement et, qui sait, que les sentiers rejoignent d'autres municipalités pour devenir d'envergure régionale. »*

Les sentiers sont ouverts de juin à septembre et il est strictement interdit d'y circuler en véhicule motorisé (VTT ou motocross, par exemple). Les futurs utilisateurs peuvent trouver la carte des sentiers dans le site Internet de la Ville de Bonaventure, sous l'onglet « *Sports, loisirs et culture / Infrastructures sportives et récréatives* » ou en tapant [villebonaventure.ca/sentiers-plein-air/](http://villebonaventure.ca/sentiers-plein-air/). Pour toute demande d'entrevue, on communique avec le maire de Bonaventure, M. Roch Audet.

**Source :**

Mélissa Dumont, agente de communication  
Service des loisirs, de la culture, du tourisme et de la vie communautaire  
418 534-2313, poste 222

**Information :**

Roch Audet, Maire  
418 534-2313, poste 228  
Cell. : 418 391-1486

